

Genèse du SYSEM.....	2
Bulletin de l'Emploi: Contenu et définition de concept.....	2
Périodicité et délai de publication	3
Méta données	3
Interprétation de l'IE.....	3
Limites de l'IE	3
L'IE versus le Taux de Chômage	4
Difficultés rencontrées.....	4

PROJET : SYSTEME DE SUIVI DES STATISTIQUES DE L'EMPLOI (SYSSEM)

PRESENTATION DU PREMIER BULLETIN SUR L'EMPLOI

L'Institut Haïtien de Statistique et d'Informatique (IHSI) s'estime heureux de mettre à la disposition des autorités en particulier et du public en général la première publication sur l'Emploi intitulée « Indice d'Emploi (IE) ». Il s'agit du premier produit rendu disponible dans le cadre du projet : « Système de Suivi des Statistiques de l'Emploi (SYSSEM) ». Ce papier fournit un certain nombre d'informations en vue de faciliter la compréhension des utilisateurs potentiels de ce nouvel indicateur de court terme.

Genèse du SYSSEM

Cela fait quelque temps depuis que l'IHSI travaille sur la mise en place d'un outil afin de générer des informations conjoncturelles et structurelles sur l'Emploi. En effet, depuis des années l'IHSI recevait des demandes pour des informations régulières sur l'emploi ; demandes qu'il n'arrivait pas toujours à satisfaire, car les statistiques publiées sur l'emploi étaient généralement tirées des enquêtes auprès des ménages, réalisées de manière irrégulière. L'idée de mettre en place une structure permanente pour mesurer les variations de l'emploi remonte à l'exercice fiscal 2013-2014. C'était particulièrement suite à une requête formelle du Ministère de tutelle de l'IHSI, en l'occurrence, le Ministère de l'Economie et des Finances (MEF), qui exhortait l'IHSI à prendre des dispositions appropriées en vue de combler, ne serait-ce que partiellement, le vide existant en matière de statistiques régulières sur l'emploi.

C'est à ce moment que l'IHSI a conçu le projet « SYSSEM » et a mis en place l'Unité de Suivi des Statistiques de l'Emploi (USSEM), devant travailler sur la mise en œuvre effective dudit projet. Cela a été un long processus au cours duquel l'IHSI a réalisé tout un ensemble d'activités préparatoires, notamment le diagnostic technique des principaux organismes qui gèrent ou compilent les données relatives à l'emploi, l'organisation d'ateliers et de séminaires d'information et de formation, la sensibilisation des employeurs publics et privés et enfin la collecte, le traitement et l'analyse des données.

Bulletin de l'Emploi: Contenu et définition de concept

A travers le Bulletin de l'Emploi, l'IHSI livre au public un nouvel indicateur appelé Indice d'Emploi (IE). Il s'agit d'un indicateur de tendance qui renseigne sur les variations de l'Emploi dans les institutions publiques et privées. L'IE couvre uniquement les emplois existant dans le secteur formel de l'économie, parce que les sources administratives ne contiennent pas d'information sur le secteur informel.

L'indice d'Emploi est présenté par **secteur institutionnel** (Administration Publique, Entreprise Publique, Entreprise Privée, Organisation non Gouvernementale, Organisation Internationale) et par **branche d'activités** (industries, Bâtiments et Travaux Publics, Electricité et Eau, Commerce, Restaurants et Hôtels, Transports et Communications, Intermédiation Financière, Services non Marchands). L'Indice est aussi présenté par sexe.

Périodicité et délai de publication

L'Indice d'Emploi sera publié trimestriellement et son délai de parution est de trois mois après la fin du trimestre sous étude. Par exemple, le Bulletin du premier trimestre de l'année fiscale 2018 (octobre-décembre) est prêt depuis le début du mois d'avril. Evidemment, le souhait de l'IHSI est de publier cet indicateur conjoncturel, au plus tard, deux mois après le trimestre. Mais des contraintes relatives au délai de disponibilité des données dans les institutions sources ont forcés d'opter pour trois mois. Même pour le délai de trois mois, l'IHSI est obligé de mener un véritable combat auprès de ses partenaires publics et privés afin de pouvoir le respecter.

Méta données

L'Indice d'Emploi est calculé à partir d'un échantillon représentatif d'entreprises privées, d'organisations non gouvernementales (ONG), d'organisations internationales (OI) et d'institutions publiques qui fournissent des données de base sur l'effectif des employés. Ces données sont collectées, traitées et analysées trimestriellement par les cadres de l'Unité de Suivi des Statistiques de l'Emploi (USSEM).

Interprétation de l'IE

Comme tout indice statistique, l'IE renseigne sur l'évolution temporelle du phénomène auquel il se rapporte, en l'occurrence l'Emploi. Autrement dit, l'IE présente les grandes variations de l'Emploi pour un trimestre de l'année "n" par rapport au même trimestre de l'année "n-1". C'est ce qu'on appelle dans le langage statistique: un "glissement annuel" ou une "variation interannuelle". Par exemple, pour calculer le glissement annuel de l'IE pour le premier trimestre de l'année fiscale 2018, on le compare avec le niveau de l'IE du premier trimestre de l'année fiscale 2017. Dépendant de l'angle d'analyse, on peut aussi choisir de calculer une variation trimestrielle de l'IE. Dans ce cas, on fait le rapport du trimestre en cours sur le trimestre précédent.

Limites de l'IE

L'Indicateur présente certaines limites qu'il convient de préciser afin de permettre une meilleure appropriation par les nombreux utilisateurs.

- Influence des valeurs extrêmes: l'Indice global inclut à la fois les emplois permanents et temporaires, ce qui fait qu'il peut-être parfois influencé par ces derniers, particulièrement par les travaux à haute intensité de main-d'oeuvre. Ceci peut expliquer certaines fortes variations à la hausse ou à la baisse enregistrées au cours d'une période donnée.
- L'IE, étant calculé à partir des données de sources administratives, ne couvre pas le secteur informel et l'agriculture. L'IHSI travaille afin de pouvoir capter à l'avenir les informations du secteur agricole. Les données sur le secteur informel seront captées à l'occasion des enquêtes sur l'emploi et les conditions de vie programmées pour après le Cinquième Recensement Général de la Population et de l'Habitat (VèRGPH).
- Etant un indicateur de tendance calculé à partir d'un échantillon, l'IE ne fournit pas d'information en valeurs absolues. Les informations sur le nombre d'emplois créés seront captées à l'occasion des enquêtes de structure auprès des ménages

L'IE versus le Taux de Chômage

Il ne faut surtout pas confondre l'IE avec le taux de chômage. Le premier indique la variation de l'Emploi, tandis que le deuxième donne le pourcentage de la population active qui ne travaille pas. L'IE ne remplace donc pas le taux de chômage. Il vient simplement combler, en partie, le vide existant en matière d'informations régulières sur l'emploi.

Le projet SYSEM comprend deux grands volets: (i) publication des informations conjoncturelles sur l'emploi à partir des sources administratives (c'est ce que nous faisons avec l'IE) et (ii) publication des informations structurelles sur l'emploi à partir des enquêtes permanentes auprès des ménages. Ce sont ces enquêtes qui vont permettre de calculer, au moins annuellement, le taux de chômage et de générer d'autres informations sur le travail.

Les données des sources administratives, telle qu'elles existent aujourd'hui, ne permettent pas de calculer le taux de chômage ni de mesurer le stock d'emplois de manière exhaustive. Maintenant, l'IHSI les exploite au mieux afin de donner trimestriellement une idée de l'évolution de l'Emploi.

Difficultés rencontrées

A cause des difficultés rencontrées dans la collecte de données, l'IHSI a du momentanément revoir à la baisse les prétentions affichées dans le document de départ du projet SYSEM. Les difficultés sont liées surtout aux déficiences internes de certains partenaires publics et au quasiment refus de collaborer de certaines institutions privées, dont des organisations non gouvernementales (ONG), des entreprises privées et des organisations internationales (OI).